

La Trinité - Cherbourg by Actual

Un événement organisé par la



Société Nautique de La
Trinité-sur-Mer



Avec la participation active du



Yacht Club de Cherbourg

Instructions de Course

Départ le 30 juin 2024

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

1 Règles [NP] [DP]

Le canal de course est le **VHF 72**, l'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers précisées en **Annexe 3**.
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 La partie B section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil. (Entre 22h15 et 06h30 locales pour la durée de l'épreuve)
- 1.5 Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) - Épreuve de **catégorie 3** avec radeau.
- 1.6 L'épreuve est inscrite aux championnats suivants :

- 2024 RORC Season's Points Championship
- Championnat IRC 2024 Manche et Atlantique Duo
- Championnat IRC 2024 Manche et Atlantique Équipage

1.7 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

2 Règles de Sécurité [DP]

2.1 Le canal VHF de la course est le **72**

Pendant la course, les concurrents devront être en double veille permanente sur le canal de course 72 et sur le canal 16. La veille sur le **canal 16 est prioritaire**.

2.2 Briefings obligatoires

Briefing général : dimanche **30 juin, 12h00** Balises de positionnement, parcours, sécurité, Cross, Présence obligatoire d'un membre de l'équipage, **Émargement**. Tout concurrent n'ayant pas émargé recevra une pénalité de 30 minute ajoutée à leur temps réel de course.

2.3 Abandon

Tout concurrent qui abandonne doit **obligatoirement**, informer l'organisation par les moyens suivant :

Par VHF canal 8

- Les concurrents à portée
- Les autorités en veille : sémaphore, ports, etc...

Par téléphone :

- Le Directeur de Course : Yves Le Blevec **+33 (0)6 86 90 94 32**

Ou

- Le Comité de Course : Gilles Bricout **+33 (0)6 08 58 74 13**

Quel que soit le moyen utilisé pour informer l'organisation, l'abandon devra être confirmé par écrit et déposé au PC Course.

2.4 Positionnement par satellites

Un système de positionnement par satellite sera confié à chaque bateau. L'équipage est responsable de la mise en place des balises avant la course et leur maintien en parfait état de fonctionnement pendant l'épreuve.

2.5 Matériel de sécurité

Les bateaux doivent être conformes aux réglementations Spéciales Offshore World Sailing (RSO) catégorie 3 avec radeau.

Un formulaire de sécurité est disponible en téléchargement sur ce [lien](#) (QR code en IC 27). Il est à compléter par le skipper et à restituer avant le **samedi 29, 12h00** au responsable des contrôles de sécurité

2.6 Carburant

Tout bateau devra disposer d'une autonomie minimale de 10 heures.

2.7 Prévention des collisions

Pendant toute la durée de l'épreuve, les bateaux doivent laisser en marche les dispositifs anticollisions obligatoires :

- Les feux de route entre 22h15 et 06h30
- Le transpondeur AIS H24
- La VHF en double veille **16** et **72**

2.8 Émargement au départ

Émargement départ est prévu pendant le briefing et sera ouvert le **dimanche 30, 12h00** au PC course.

2.9 Émargement à l'arrivée

Un système d'émargement à l'arrivée est prévu et sera ouvert jusqu'à 2 heures après l'arrivée du concurrent au PC course, ouvert H24 pendant la période d'arrivée.

Le retour de la balise de positionnement fera office d'émargement.

- 2.10 Le téléphone portable déclaré à l'inscription devra être activé durant toute la course.
- 2.11 Le port de la brassière de sécurité est obligatoire en permanence en mer pour tous les membres de l'équipage.
- 2.12 Stage de formation à la survie World Sailing valide au 30 juin 2024 :
 - Obligatoire pour les concurrents en solo
 - Obligatoire pour au moins un membre d'équipage pour les doubles
- 2.13 Balise personnelle AIS avec GPS portée en permanence :
 - Obligatoire pour les concurrents en solo et double
 - Conseillée pour les concurrents en équipage

3 Avis aux concurrents

- 3.1 Les échanges entre concurrents et organisation se feront sur le Groupe Telegram « [La Trinité Cherbourg 2024](#) ».
- 3.2 Toutes les informations et documents relatifs à la course seront disponibles sur le tableau officiel numérique « [La Trinité Cherbourg 2024 - Espace skipper](#) ». Tout ajout et modification sur **l'Espace Skipper** fera l'objet d'un message sur le **Groupe Telegram** mentionné à l'article 3.1
- 3.3 PC Course
Avant le départ, le PC course est situé dans les locaux de la **SNT à La Trinité-sur-Mer**.
Après l'arrivée, le PC course est situé dans les locaux du **YCC à Cherbourg**.
- 3.4 [DP] [NP] Pendant la course, les règles de communication sont précisées en Annexe 2

4 Modifications aux instructions de course

- 4.1 Lorsqu'une modification entrera en vigueur le jour même de sa notification elle sera affichée 2 heures au moins avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour ou remis aux skippers lors du briefing qui ne pourra pas se tenir moins de 2 heures avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour.
- 4.2 Les horaires et programmes officiels ou toute modification du programme de course seront notifiés aux skippers au plus tard avant 20 heures la veille de leur entrée en vigueur.

5 Signaux faits à terre

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à proximité du PC Course, **Môle Tabarly**.
- 5.2 Le pavillon Aperçu envoyé à terre accompagné de deux signaux sonores signifie « le départ est retardé, les bateaux doivent rester au port ». Le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu.

6 Programme

6.1 Samedi 29 juin

12h00 Heure limite de validation du formulaire d'équipement de sécurité

14h00 - 17h00 Confirmations d'inscription à la SNT

6.2 Dimanche 30 juin

10h00 - 12h00 Finalisation des inscriptions

12h00 Briefing à la SNT, Sécurité, parcours et organisation

Présence obligatoire d'un membre de l'équipage **Émargement**

Remise des pavillons de course

Distribution des balises de positionnement

13h00 - 14h30 Cocktail déjeunatoire

17h00 Départ en Baie de Quiberon

6.3 Jeudi 4 juillet

17h00 Proclamation des résultats restaurant l'Équipage à Cherbourg, heure confirmée au PC course arrivée

7 Identification

7.1 Pavillon

Pendant la période d'accueil et jusqu'au passage à hauteur de la Teignouse, puis à partir de la ligne d'arrivée et jusqu'à la remise des prix, les bateaux devront arborer dans leur pataras (ou sur le hauban tribord pour les navires sans pataras), le pavillon remis par l'organisation, celui-ci devra être à une hauteur minimum de 1.50m au-dessus du pont.

8 Zone de course

8.1 La zone de départ se situe dans le sud immédiat du Petit Treho

8.2 La zone de course s'étend de la Baie de Quiberon à Cherbourg incluant la mer d'Iroise et les côtes sud-ouest des îles britanniques.

9 Parcours

9.1 Le parcours sera de type semi-hauturier, distance environ 365 milles. Détails en **Annexe 1 Parcours**

9.2 La Direction de Course et le Comité de Course pourront définir d'autres parcours côtiers qui seront distribués par avenant au briefing.

10 Marques

- Marques de parcours : Voir **Annexe 1 - Parcours**
- Marque de départ : Bateau viseur ou Bouée gonflable cylindrique orange (IC 12.1)
- Marque d'arrivée : Voir **Annexe 1 - Parcours**
- Marque de dégagement éventuelle : Bouée gonflable cylindrique jaune SNT

Les positions des marques indiquée en **Annexe 1 - Parcours** et les éventuels avenants sont données à titre indicatif, il est de la responsabilité des skippers de vérifier les informations données. En aucun cas une éventuelle erreur ou omission dans les informations fournies ne pourra donner droit à une demande de réparation.

11 Zones qui sont des obstacles

Sont considérées comme des obstacles les zones de baignade protégées, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes les zones interdites à la navigation précisées en **Annexe 1 - Parcours**

Une infraction à cette règle fera l'objet d'un rapport au jury. Une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification sera appliquée

12 Départ

- 12.1 Zone de départ : 1 mille maximum dans le sud du Petit Trého
La zone de départ pourra être modifiée sans préavis par le Comité de Course qui enverra à bord du bateau Comité de Course le pavillon « L ».
- 12.2 Les départs seront donnés selon la RCV 26 avec un signal d'avertissement 5 minutes avant le départ.
- 12.3 Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. (DP).
- 12.4 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt une minute après le signal de départ sur le canal de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.5 Un bateau OCS qui ne reviendrait pas du côté pré-départ recevra sans instruction, une pénalité d'une heure ajoutée à son temps réel de course.
- 12.6 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera considéré comme bateau en retard conformément à l'IC 12.7
- 12.7 Bateau en retard :
 - 12.7.1 Un bateau qui ne serait pas en mesure de prendre le départ dans le délai de l'IC 11.6 pourra être autorisé à prendre le départ après décision du comité de course et de la direction de course, dans un délai de 4 heures au maximum après le signal de départ de la course.
 - 12.7.2 La nouvelle ligne de départ se situera à la sortie du chenal de La Trinité sur Mer entre la marque latérale « Petit Trého » et une marque virtuelle située 0,5 milles dans le 77 (47°33.590 N, 003°00.029 W).

13 Propulsion

A partir du signal préparatoire, les bateaux sont en course et ne doivent plus embrayer leur moteur. Ils peuvent l'utiliser pendant la course, non embrayé, pour recharger leurs batteries.

14 Arrivée

- 14.1 Ligne à Cherbourg décrite en **Annexe 1 - Parcours**
- 14.2 Annonce à l'arrivée
15 minutes avant l'heure estimée de leur passage de ligne, les concurrents doivent s'annoncer au comité de course par VHF sur le **canal 72**.
L'appel doit être renouvelé jusqu'à ce que le contact VHF soit établi.
En cas d'arrivée de nuit ou mauvaise visibilité, le skipper devra annoncer son Numéro de voile au passage de la ligne d'arrivée.
- 14.3 Pointage intermédiaire
Un pointage intermédiaire sera effectué sur la base d'une heure de passage de ligne virtuelle programmée renvoyée par la balise embarquée.

Ligne virtuelle : entre le phare du Four et le point le plus sud (D) de la DST Ouessant .

14.4 Réduction de course

Le comité de course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées indiquées ci-dessus (ceci modifie la RCV 32).

Si le comité de course décide d'interrompre la course, il annoncera par tous les moyens à sa disposition la neutralisation de la course.

L'arrivée de l'épreuve sera alors la dernière ligne virtuelle franchie par tous les concurrents en course.

14.5 Émargement arrivée

Les concurrents devront noter l'heure Française à laquelle ils ont franchi la ligne d'arrivée et passé les marques de parcours.

Les concurrents pourront avoir à renseigner ces informations au moment de la restitution de la balise de positionnement qui fera office **d'émargement retour**. (IC 2.9)

14.6 Port de **Cherbourg**

Contact port de Cherbourg : 02 33 87 65 70 - portchantereyne@cherbourg.fr
--

Avant le départ de la course, les concurrents devront se mettre en relation avec le port de Cherbourg. Ils devront partager leur intention d'occupation du port en fonction de leurs éventuelles participations aux épreuves suivantes.

15 Modification et dérogation RCV

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'usage d'un pilote automatique est autorisé, ceci modifie la RCV 52.

15.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

16 Temps limite

L'heure limite pour terminer la course est le **jeudi 4 juillet à 12h00**

En cas de situation météo complexe, le comité de course pourra adapter le temps limite. Cette modification peut être faite après l'arrivée des bateaux mais avant la remise des prix.

17 Réclamations

17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au PC course (réception des balises de positionnement). Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

17.2 Le temps limite de réclamation de chaque bateau est de 2 heures après le passage de la ligne d'arrivée.

17.3 Les réclamations seront jugées à partir du jeudi 4 juillet à 14h00 par téléphone.

17.4 Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les locaux indiqués dans l'avis. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

17.5 Les intentions de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

- 17.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau.
Ceci modifie la RCV 60.1(a) :
Départ : bateaux en attente ; Règles de sécurité ; Publicité
- 17.7 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
Pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
Ceci modifie la RCV 62.

18 Classement

- 18.1 Pour les bateaux jaugés en IRC 2024 le classement se fera en temps réel x TCC. Pour les classes Monotypes le classement se fera en temps réel.
- 18.2 Le trophée **La Trinité Cherbourg by Actual** sera décerné au premier IRC toutes classes y compris les doubles

19 Contrôles de jauge et équipement

- 19.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles.
- 19.2 Les coefficients IRC de chaque bateau, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, si possible avant 12h00 le dimanche 30 juin 2024.
- 19.3 Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés, sont admises jusqu'à 1 heure après l'affichage des coefficients.

20 Bateaux officiels

Le bateau Comité de Course et les bateaux Commissaires arboreront la flamme SNT.

21 Prix

Une remise des prix sera organisée, le jeudi 4 juillet à partir de 17h00 à Cherbourg, restaurant l'Équipage, (horaire à confirmer)

22 Communication radio [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux, à l'exception des dispositions de **l'annexe 2 - Communication**.

23 Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

24 Annexes

Annexe 1 - Parcours

Annexe 2 - Communication radio

25 Évacuation des déchets

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs déchets dans l'eau. Les déchets doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

26 Composition du corps arbitral

Directeur de Course : Yves Le Blevec
Président du Comité de Course : Gilles Bricout
Président du Comité de jauge : Thomas Marmontiel
Président du Jury : Claude Petit

27 Informations et contacts

Pour plus d'informations, contacter la SNT :

Gaël Bouttard - gael@snt-voile.org - 02 97 55 73 48

 <p>Tableau officiel numérique</p>  <p>https://drive.google.com/drive/folders/12gYBYPsvFORLLOIRNE6oMmNUiBdX5P7S?usp=sharing</p>	 <p>Groupe Telegram</p>  <p>https://t.me/+aH3qcc7HB3o2YWJk</p>	 <p>Formulaire Sécurité</p>  <p>https://forms.gle/ebJGi1XitwRXTumg9</p>
--	---	---

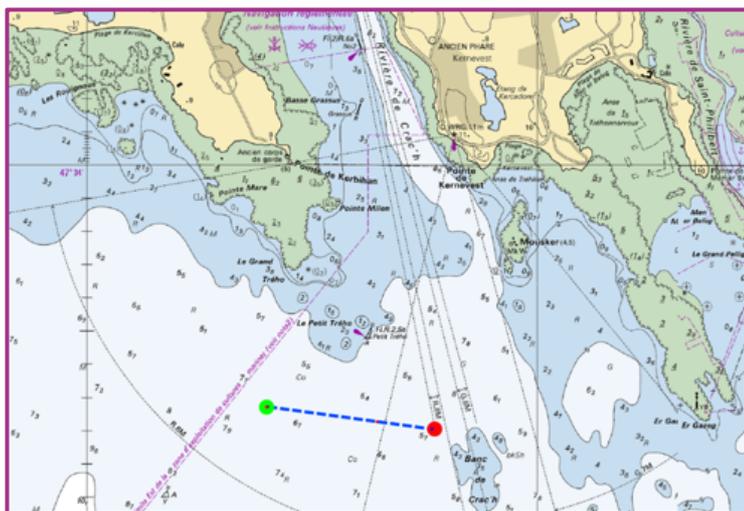
La Trinité - Cherbourg by Actual

Annexe 1 Parcours

Version 2 du 24 juin 2024

1 Départ

La zone de départ de **La Trinité Cherbourg by Actual** est localisée dans le sud immédiat du Petit Treho

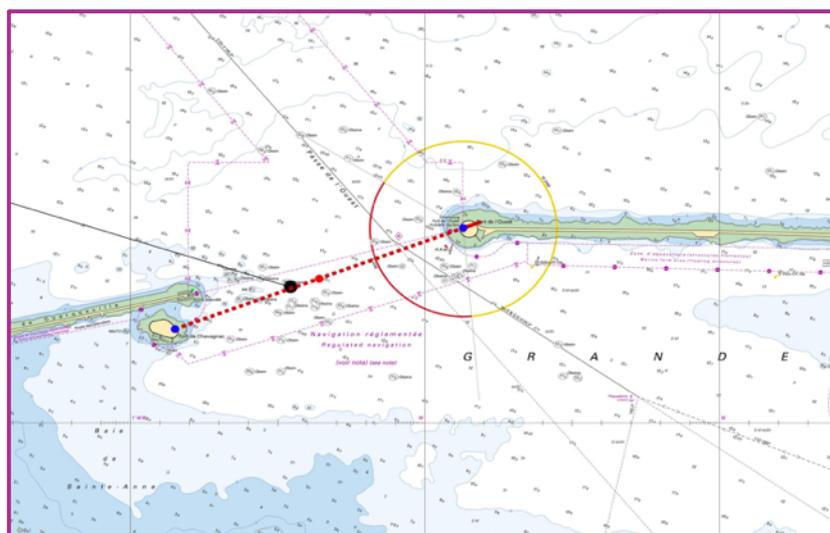


2 Arrivée

La ligne d'arrivée est localisée sur la passe ouest de la grande rade de Cherbourg.

Elle est définie par la droite reliant les deux marques suivantes :

- A l'ouest le Fort de Chavagnac (pointage) $49^{\circ}40.220\text{ N}, 001^{\circ}39.850\text{ W}$
- A l'est, le phare du Fort de l'Ouest $49^{\circ}40.460\text{ N}, 001^{\circ}38.870\text{ W}$



3 Parcours indicatif

Le parcours de base de **La Trinité Cherbourg by Actual** est défini ci-dessous

- Départ
- Phare de la Teignouse À contourner et à laisser à tribord
- Tourelle de la Plate (Raz de Sein) À contourner et à laisser à tribord
- Phare du Four À laisser à tribord (Pointage intermédiaire)
- Phare de Wolfrock À contourner et à laisser à tribord
- Phare d'Eddystone À contourner et à laisser à tribord
- Ligne d'arrivée À franchir du nord au sud



4 Zones interdites

La navigation est interdite dans les zones de séparation de trafic maritime (DST)

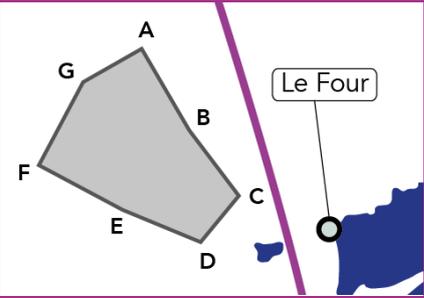
Tout bateau pointé à l'intérieur d'une zone interdite se verra appliquer sans instruction, une pénalité de 2 heures.

En cas d'infraction caractérisée pouvant apporter un avantage significatif, le comité de course pourra saisir le jury pour instruire l'infraction. Une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification pourra être appliquée

4.1 Zones de séparation de trafic (DST / TSS)

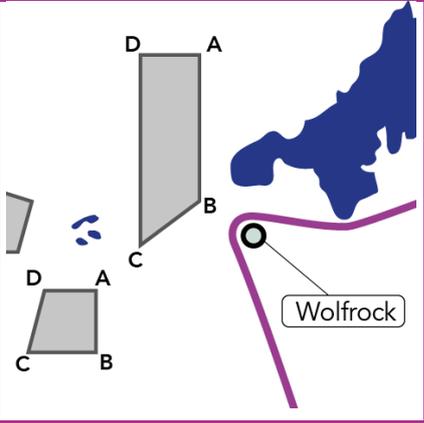
4.1.1 DST Ouessant

A	49°02.00 N	005°36.80 W
B	48°48.60 N	005°25.10 W
C	48°37.20 N	005°11.90 W
D	48°29.39 N	005°22.05 W
E	48°35.10 N	005°42.30 W
F	48°42.60 N	006°02.80 W
G	48°56.40 N	005°51.60 W



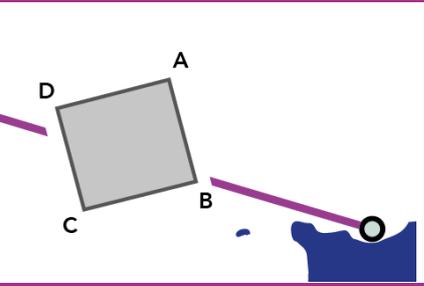
4.1.2 DST Scilly (Est et sud)

DST Scilly Est (Seven Stone)		
A	50°20.000 N	005°49.500 W
B	50°00.970 N	005°49.500 W
C	49°53.550 N	006°05.000 W
D	50°20.000 N	006°05.000 W
DST Scilly Sud		
A	49°46.050 N	006°16.550 W
B	49°35.540 N	006°16.400 W
C	49°35.550 N	006°34.100 W
D	49°46.030 N	006°29.550 W



4.1.3 DST Casquets

A	50°08.650 N	002°28.100 W
B	49°51.200 N	002°21.100 W
C	49°46.100 N	002°50.300 W
D	50°03.400 N	002°57.400 W



La Trinité - Cherbourg by Actual

Annexe 2 Communication radio

Modification à la RCV 41 : Aide extérieure

Les bateaux sont autorisés à communiquer (téléphone ou autre) et recevoir des informations météo, information sur la course et communication avec l'organisation et la presse...

Les concurrents de **La Trinité Cherbourg by Actual** sont autorisés à acquérir uniquement les données météorologiques suivantes :

- Images provenant de satellites d'observation.
- Cartes d'observation et de prévision.
- Fichiers numériques de données.

L'accès à ces informations numériques ou graphiques n'est autorisé que :

Si elles sont accessibles, à titre gratuit ou payant, à l'ensemble des concurrents, sans qu'aucune exclusivité ne puisse exister entre un fournisseur de données et un concurrent ou groupe de concurrents.

Et

Si leur contenu est "brut", c'est-à-dire tel que publié par les organismes météorologiques, et non modifié, préparé ou expertisé pour un concurrent ou un groupe de concurrents.

Le **routage extérieur** n'est pas autorisé, on entend par "routage extérieur" toute intervention extérieure visant à donner un avantage à un bateau et accessible à lui seul.